PORTE NOINTEL

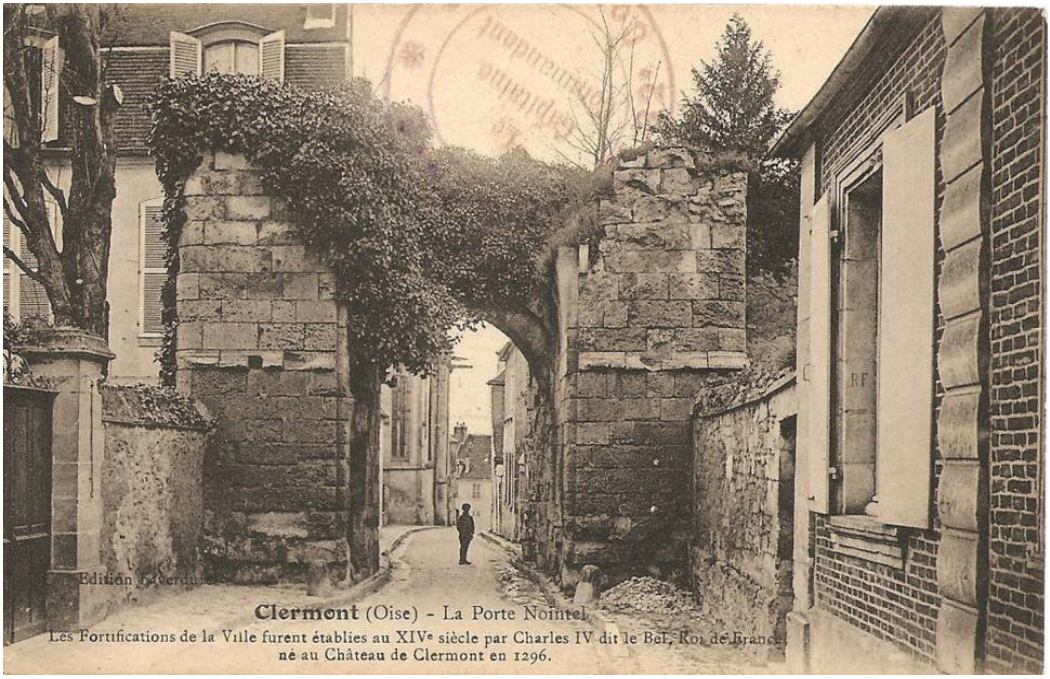

Clermont
de l'Oise

La porte Nointel, la dernière porte de l'enceinte du bourg de Clermont, est la seule à présenter encore des élévations significatives. Elle se situe à l'angle de la rue du Donjon et de la rue de la Porte Nointel qui longe le mur gouttereau nord de l'église Saint Samson.

La porte est couverte d'un arc en tiers-point précédé à l'extérieur d'un avant-corps formant « assommoir ». La partie supérieure a été couronnée mais il semble permis de supposer qu'elle était surmontée par une construction à usage de corps de garde. Son aménagement évoque les dispositifs de défense des accès que l'on trouve dans certains châteaux édifiés au XIIIe siècle sous le règne de Philippe Auguste. Mais c'est vraiment au XIVe siècle que la construction de la porte s'établit, sous l'ordre du roi de France et de Navarre Charles IV le Bel.

Elle est désignée dans le dénombrement de 1373 sous le nom de « cauchie de Warty ».

Au XVIe siècle, une partie est reconstruite, comme on peut le constater grâce à une gravure de Syvestre de 1656. De ses deux étages il ne reste aujourd'hui que l'arcade inférieure. Au début du XIXe siècle, la porte était surmontée d'un petit bâtiment qui dut disparaître quelques années après.

La porte Nointel conduisait à Pont-Sainte-Maxence et Compiègne, par le faubourg du Pont-de-Pierre. En 1882, la municipalité fit restaurer la porte et la dégagea des plantations qui s'y étaient développées. Après de longues délibérations entre le maire et le propriétaire voisin, le monument resta définitivement propriété de la ville.

Cette porte de ville fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 22 mars 1937.

Charles IV

Charles IV de France, dit Charles le Bel, est né en 1294 dans le comté de Clermont, et fut, de 1322 à 1328, roi de France et de Navarre (le dernier de la dynastie des Capétiens directs). Troisième fils de Philippe IV le Bel, ce ne fut que par un concours de circonstance qu'il put accéder au trône. En effet, ses deux frères aînés, Louis X le Hutin et Philippe V décédèrent relativement vite après leur accession à la couronne de France, et aucun des deux n'ayant eu de descendance masculine viable (Jean Ier, fils de Louis X le Hutin, mourut cinq jours après sa naissance), Charles IV se trouva être seul légitime pour devenir roi de France.

Il est alors sacré à Reims le 21 février 1322.

Son règne se veut alors ferme. Il fut occupé à la police du royaume. Il

condamna à mort plusieurs brigands féodaux, et même des juges corrompus. Il se rendit aussi rapidement compte que les caisses du royaume étaient en très mauvais état. Il fait alors pendre quelques financiers.

Bien que Charles IV reçu plusieurs critiques de la part de ses contemporains et des historiens, il est quand même vu comme un roi attaché à la justice. Un exemple célèbre est celui qui met en scène le comte Jourdain de l'Isle. Ce seigneur gascon multipliait les crimes, se croyant au-dessus des lois. Averti de ces exactions, Charles IV se rendit auprès du comte qui, entouré d'une foule de grands nobles aquitains, n'échappa pas à la pendaison.

Charles IV, né dans le comté de Clermont, tenait beaucoup à adjoindre celui-ci à son patrimoine. Il propose alors à Louis de Bourbon de récupérer ce comté contre celui de la Marche, en plus d'autres contreparties.

Il meurt en 1328, sans laisser de successeur mâle.